

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1082

7 mai 2013

SOMMAIRE

Active Learning	51917	Luxton S.A.	51926
Agra Plus S.à r.l.	51918	Mevery Development S.A.	51933
AMO Holding 1 S.A.	51926	MGH Sàrl	51904
AMO Holding 4 S.A.	51899	New Pizzeria Rialto	51931
AMO Holding 5 S.A.	51890	Nimmer Dor Luxembourg S.A.	51913
AMO Holding 6 S.A.	51890	Nolu S.A.	51903
AMO Holding 8 S.A.	51899	Novaro Invest S.A.	51930
BC Consulting	51915	Oddo Services Luxembourg S.A.	51935
BVB Fanclub Lëtzebuerg-Süd	51906	Paribas Trust Luxembourg S.A.	51925
DCC Euro S.à r.l.	51927	Partners Group Search S.A.	51892
Dextram	51935	Peintures et Décors Mariotti Sàrl	51933
DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l.	51928	Pemik S.A.	51925
FleXos ICT S.à r.l.	51890	Perez Holdings S.A.	51932
Gerana SICAV-SIF, S.A.	51934	Phenix Investissements S.A.	51926
Gérard Catering (Luxembourg) s.à r.l. ...	51934	Pin. Tour International S.à r.l.	51932
GLL Management Company S.à r.l.	51928	Piwo International S.A.	51931
Globasia Invest S.A.	51929	Principal Investment Company N. 1	51932
Halberg Industrie Sàrl	51930	Romain Afflelou Créateur S.à r.l.	51930
HellermannTyton Alpha S.à r.l.	51929	Select' Car Sàrl	51928
High Liquidity Investment Fund	51929	Soares-Goncalves S.à r.l.	51931
Housemartin Luxembourg S.à r.l.	51901	Société Immobilière ING Luxembourg S.à r.l.	51930
Infor Global Solutions TopCo II	51899	Svitjod Reinsurance S.A.	51935
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	51928	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	51934
Kleopatra Holdings 2	51920	Trigrance Investments	51928
Life Finance Company	51908	Xivvo S.à r.l.	51890
Lux 1 Starlight S.à r.l.	51910		

AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.386.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038513/10.

(130047289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038514/10.

(130047294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

**Xivvo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FleXos ICT S.à r.l.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 150.847.

L'an deux mille treize, le six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FleXos ICT S.à R.L.", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, Rue des Romains, R.C.S. Luxembourg section B numéro 150.847, constituée suivant acte reçu le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 26 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 125 (cent vingt cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en "XIVVO S.à R.L." et modification afférente de l'article 4 des statuts.
- 2.- Elargissement de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 2 des statuts.
- 3.- Démission.
- 4.- Nomination.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "XIVVO S.à R.L." et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts:

"La Société prend la dénomination de XIVVO S.à R. L."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers: l'achat, et la vente de matériel et softwares informatiques / électroniques; l'installation de systèmes informatiques et de réseaux informatique sécurisés en atelier et sur site, le service avant-vente et après-vente en atelier et sur site, la délégation de personnel spécialisé, le financement / location de matériel / services fait aussi partie de son objet social.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de prise de participation ou toute autre forme d'investissement en titres ou droits mobiliers, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

En surplus des activités sus-énoncées, la société aura aussi pour autre activité supplémentaire: La gestion et la valorisation d'un patrimoine immobilier, de valeurs et de participations ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet qui sont de nature à favoriser le rapport des biens immeubles, tels que l'entretien, le développement, l'embellissement et la location des biens, elle pourra également se porter caution des engagements contractés par de tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés, la gestion et la valorisation d'un patrimoine mobilier.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société a également pour objet l'acquisition par achat, enregistrement ou tout autre moyen, ainsi que la cession par vente, échange ou tout autre moyen de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, la concession de licence sur ces droits de propriété intellectuelle ou industrielle, et la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle ou industrielle pour son propre compte ou pour le compte de sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement des participations ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toutes origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toute opération généralement quelconque, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a pour objet également l'exercice de toutes les activités se rattachant directement ou indirectement à la promotion, par tous les moyens, des arts et de l'artisanat sous toutes ses formes, l'achat, la vente, toutes activités dans le domaine des livres d'art, de tableaux, de lithographies, de courtage, l'importation et l'exportation de tous objets d'art et d'antiquités».

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Paul Rosette, né à Verviers (Belgique) le 8 juillet 1961, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), 19, Mont, de son mandat de gérant.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme gérant la société CAPITAL PEOPLE S.A., société de droit belge, avec numéro d'immatriculation: 0.860.316.853 et ayant son siège social à 507, Rue de Grand Bigard, B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, représentée par Monsieur Jean-Paul Rosette, né à Verviers (Belgique) le 8 juillet 1961, demeurant à B-4910 Theux (Belgique), 19, Mont.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, W. VAN CAUTER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 mars 2013. Relation: LAC/2013/10869. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013035147/93.

(130042912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Partners Group Search S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.919.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR), L.P. INC., a partnership validly existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Direct Investments"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on February 21, 2013;

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in its capacity stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a société anonyme, which the founding shareholders form among themselves:

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company (hereafter the "Company") in the form of a société anonyme under the name of "Partners Group Search S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertaking or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also grant and/or benefit from Islamic financing instruments, such as, but not limited to, sukuk and wakala agreements.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the same municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political, economic or social events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three million one hundred thousand shares (3,100,000) of one Euro Cent (EUR 0,01) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The shareholders may increase or decrease the subscribed share capital of the Company in compliance with legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In case of several directors, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide to have categories of directors, named either a "category A director" or a "category B director".

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors. The number of directors, their term and their remuneration, as the case may be, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

In case of emergency, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Signatory regime. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the joint signature of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. In case of a sole shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of June at 2 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, 2013.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, and with any shareholders' agreement entered into the shareholders of the Company from time to time as the case may be.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe to the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
Partners Group Direct Investments	3,100,000	31,000	100
Total	3,100,000	31,000	100

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The following are appointed directors:

- Mr. Roland ROFFLER, born on February 24, 1960, in Malix, and residing professionally at Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Switzerland.

- Mr. Sérgio RAPOSO, born on August 21, 1975, in Barreiro, and residing professionally at 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Hélène MÜLLER SCHWIERING, born on November 30, 1967, in Horsholm and residing professionally at 9, place de Clairefontaine, L-2011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Has been appointed as statutory auditor / réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, société cooperative, with address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65477.

3. The terms of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2019.

4. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declarations

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding between the parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de février,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Ont comparu:

PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR), L.P. INC., un partnership valablement existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Tudor House, St Peter Port, Guernsey, GY1 1BT ("Partners Group Direct Investments")

ici représenté par M. Régis Galiotto, demeurant au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agisse, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale - Dénomination. Il est formé, entre les souscripteur(s) et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après la «Société») sous la dénomination de «Partners Group Search S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a

un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut aussi accorder et/ou bénéficier d'instruments de financement islamique tel que, mais non limité à, des contrats de sukuk et de wakala.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris, toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires n'auraient cependant pas d'effet sur la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois millions et cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale de un Euro Cent (EUR 0.01) chacune, et entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime payée sur toute action est transférée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition de(s) actionnaire(s).

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle. En cas de pluralité d'administrateurs, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que chaque administrateur sera appelé «administrateur de catégorie A» ou «administrateur de catégorie B».

Si la Société a un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique ayant les pouvoirs du conseil d'administration. Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération, le cas échéant, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont réputés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, fax, télégramme, télex ou par téléphone, pourvu que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur ou de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

En cas d'urgence, les résolutions approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration ou de disposition dans le respect de l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale ressortent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé(s) administrateur(s)-délégué(s).

Art. 9. Régime de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général. En cas d'actionnaire unique, cet associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représentera l'entière de l'organe des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, fax, télégramme ou télex.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation le deuxième mercredi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvré bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le trente et un du mois de décembre 2013.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à tout pacte d'actionnaires qui aurait pu être conclu entre les actionnaires de la Société à toute époque.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Actions souscrites	Capital social en EUR	%
Partners Group Direct Investments	3.100.000	31.000	100
Total	3.100.000	31.000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, les résolutions suivantes ont été prises:

1. Sont nommés administrateurs:

- Mr. Roland ROFFLER, né le 24 février 1960, à Malix, et résident professionnellement à Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Suisse.

- Mr. Sérgio RAPOSO, né le 21 août 1975 à Barreiro, et résidant professionnellement 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

- Ms. Hélène MULLER SCHWIERING, née le 30 novembre 1967, à Horsholm et résidant professionnellement 9, place de Clairefontaine, L-2011 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire / réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 65477.

3. Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

4. Le siège social de la société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclarations

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra entre les parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9187. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013037081/373.

(130044990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

AMO Holding 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.866.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038512/10.

(130047286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

AMO Holding 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.576.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038515/10.

(130047297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 550.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.218.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Infor Lux Finance Company, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 118070, having a share capital of USD 479,500 and its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

here represented by Mrs. Madia Camara, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 February 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Infor Global Solutions TopCo II (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 107218 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2005, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 803 on 13 August 2005. The articles of association were amended for the last time on 2 August 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2442 on 27 October 2007.

Agenda

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of liquidator;
3. Determination of the remuneration of the liquidator; and
4. Miscellaneous.

The appearing party representing the entire share capital and having waived its right to receive convening notices, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder of the Company decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder of the Company decides to appoint Mr Jochen Berthold Kasper, born on 11 January 1968 in Saarlouis, Germany, residing professionally at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting further authorisations of the general meeting or the sole shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder(s) in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Liquidator shall not be remunerated for the accomplishment of its duties.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the said proxyholder of the appearing person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Infor Lux Finance Company, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118070, ayant un capital social de USD 479.500 et ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

ici représentée par Madame Madia Camara, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 février 2013.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Infor Global Solutions TopCo II (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107218, constituée selon acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 803 en date du 13 août 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2442, en date 27 Octobre 2007.

Agenda

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination de la rémunération du liquidateur; et
4. Divers.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à tout droit de convocation, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'associé unique de la Société décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Jochen Berthold Kasper, né à Saarlouis, Allemagne, le 11 Janvier 1968, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans devoir demander des autorisations supplémentaires à l'assemblée des associés ou à l'associé unique.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés / à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée générale des associés décide que le Liquidateur ne sera pas rémunéré pour l'accomplissement de sa gestion.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2013. Relation: LAC/2013/8605. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035827/112.

(130043917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Housemartin Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before the undersigned, Me Martine Schaeffer, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Capital International Private Equity Fund IV, L.P., a limited partnership, with office at 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, California, United States, registered in the Delaware trade register under number 3679590 (the Sole Shareholder),

being the holder of the entire issued share capital of Housemartin Luxembourg S.à r.l., (in liquidation), a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg commerce and companies' register under number B 115969 (the Company),

duly represented for the purpose hereof by Mr Dimitar Morarcaliev, avocat, professionally residing at 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary.

After having been signed ne varietur by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Company was incorporated on 21 April 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, in place Maître Henri HELLINCKX, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 5 July 2006 number 1299, page 62345. Since that date, the Company's articles of association have been amended once pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster,

Grand Duchy of Luxembourg on 8 November 2007 published in the Mémorial of 20 December 2007 under number 2963, page 142208.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg commerce and companies' register under number B 153141, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make, and shall make, subject to the drawing-up of interim liquidation accounts, advance payments on the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Capital International Private Equity Fund IV, L.P., une limited partnership ayant son siège social au 6455, Irvine Center Drive, 92618 Irvine, Californie, Etats-Unis, immatriculée auprès du registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3679590 (CIPE IV, L.P.),

étant le détenteur de l'ensemble des parts sociales émises par la société Housemartin Luxembourg S.à r.l., (en liquidation), une société à responsabilité limitée, organisée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115969 (la Société),

dûment représentée par Monsieur Dimitar Morarcaliev, avocat, résidant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant.

La Société a été constituée le 21 avril 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 5 juillet 2006 sous le numéro 1299, page 62345. A compter de cette date, les statuts de la Société ont été modifiés à une seule reprise suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence

à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 novembre 2007, publié au Mémorial du 20 décembre 2007 sous le numéro 2963, page 14220.

Après avoir été signée ne varietur par chacun le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153141, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à faire, et devra faire, sous condition de l'établissement de comptes intérimaires de liquidation, des avances sur boni de liquidation à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Morarcaliev et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2013. LAC/2013/9519. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032976/118.

(130040240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Nolu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.317.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013040176/14.

(130048944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

MGH Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 11, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.714.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le six mars

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Georges MENSEN, agriculteur, demeurant à L-9943 HAUTBELLAIN, 11, Duarrefstrooss,
2. Monsieur Daniel SIEBENALLER, agriculteur, demeurant à L-9943 HAUTBELLAIN, 7, Wathermolerweeg,
3. Monsieur Frank SCHEUREN, agriculteur, demeurant à L-9954 GOEDANGE, Am Duarref 2,

Lesquels comparants, présent ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «MGH Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Troisvierges.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

L'exercice de services agricoles qui contribuent normalement à la réalisation de la production agricole ou sylvicole, entre autres les travaux de culture, de moissonnage, de battage, de pressage, de ramassage et de récolte, y compris les travaux d'ensemencement et de plantation; l'emballage et le conditionnement, tels que le séchage, le nettoyage, le concassage, la désinfection et d'ensilage de produits agricoles; le stockage de produits agricoles;

Les services relatifs à la monte et à l'insémination artificielle des animaux normalement élevés dans une exploitation agricole; les services relatifs à l'amélioration des races des animaux normalement élevés dans une exploitation agricole; le gardiennage,

L'élevage ou l'engraissement d'animaux normalement élevés dans une exploitation agricole;

Les services d'assistance technique des exploitations agricoles et sylvicoles, y compris les services relatifs au contrôle de produits agricoles ou sylvicoles; la destruction des plantes et d'animaux nuisibles ainsi que les opérations de désinfection et de pulvérisation effectuées dans les champs, bois, vergers et vignobles; l'exploitation d'installations d'irrigation et de drainage;

La commercialisation des produits agricoles, la fabrication et la vente à la ferme de produits de la ferme, la production d'énergie ou de bio-énergie, essentiellement à partir de produits et de sous-produits de la ferme. En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières et de financement ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement, tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000.-€) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (100.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Georges MENSEN, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Daniel SIEBENALLER, prénommé, cinquante parts sociales	50
3.- Monsieur Frank SCHEUREN, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent cinquante parts	150

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

51906

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 910.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9943 Hautbellain, 11, Duarrefstrooss.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Michel MENSEN, agriculteur, né le 29 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9943 HAUTBELLAIN, 11, Duarrefstrooss.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mensen, Siebenaller, Scheuren, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 06 mars 2013. Relation: WIL/2013/153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033082/121.

(130040732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

BVB Fanclub Lëtzebuerg-Süd, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4737 Pétange, 52, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg F 9.463.

—
STATUTS

Chapitre 1^{er}. Dénomination et Siège social

Art. 1^{er}. Entre les soussignés:

RALINGER Marc (President)

ARENDT Patrick (Secrétaire) -79 rue Belair 4713 Pétange)

ZWANK Patrick

GLOD Yannick (Caissier)

KERGER Steve

THEVES Dany

ERPELDING Thierry

REUTER Gilles

Ainsi que tous ceux qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts. Elle porte le nom de BVB FANCLUB LËTZEBUERG-SUD. Son siège social est établi au: Centre National de jeux de quilles; 52 rue Pierre Hamer L-4737 Petange.

Celui-ci pourra être transféré dans toute autre localité par décision d'une assemblée générale statuant conformément aux présents statuts.

Chapitre 2. But de l'association

Art. 2. L'association a les buts suivants:

Le support du club de football «BV BORUSSIA 09 DORTMUND»

L'augmentation de la popularité de BORUSSIA DORTMUND à travers le Luxembourg

La participation à des événements organisés par BORUSSIA DORTMUND, ou par des autres clubs supporters, ainsi que l'organisation de tels événements.

Ces événements peuvent se situer soit au Luxembourg, soit à l'étranger.

Organisation de manifestations culturelles communales et régionales.

Art. 3. L'association peut s'affilier à des organismes poursuivant des buts similaires, ou collaborer avec eux, ceci sur le plan national ou bien international.

Chapitre 3. Composition de l'association

Art. 4. Le nombre de membres est illimité, cependant il ne devra pas tomber en dessous de 15.

Art. 5. Chaque personne physique peut devenir membre de l'association.

Pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans, une signature de la part des parents ou du tuteur légal est requise.

Chapitre 4. Admissions, Démission et Cotisation

Art. 6. Pour être admis, le membre candidat devra faire parvenir une déclaration d'adhésion signée au trésorier de l'association. Celui-ci avertira le Comité qui décide de l'admission.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

Par démission écrite adressée au trésorier.

Par suite de non-paiement de la cotisation annuelle.

Par décision motivée prise par le comité.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond de l'association et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Le membre exclu ne peut être réintégré qu'après un délai de deux ans.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle est pour la première fois fixé par le comité.

Tout changement de ce montant ne peut se faire que lors d'une assemblée générale.

Chapitre 5. Gestion de l'association

Art. 10. L'association est dirigée par un président, un secrétaire, un trésorier et un nombre de membres actifs formant ensemble le comité.

Art. 11. Le comité compte au moins 5 membres et au plus 10, élus à la majorité des voix par l'assemblée générale. Les candidatures pour le comité doivent être déposées au plus tard la veille de l'assemblée générale au près du secrétaire. Les membres du comité sont élus pour une durée de 3 ans.

Si il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, les candidats sont d'office élus l'assemblée générale au près du secrétaire. Les membres du comité sont élus pour une durée de 3 ans.

Si il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, les candidats sont d'office élus.

Art. 12. Les administrateurs sortant sont rééligibles.

Or, ils sont révocables pour motifs graves par l'assemblée générale, statuant à la majorité absolue.

Art. 13. Le comité se réunit en principe une fois par mois, et au moins 6 fois par année.

Un rapport écrit de chaque séance devra être établi par le secrétaire, chaque membre actif aura le droit de convoquer ce rapport sur place.

Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes, au cas d'égalité de voix celle du président est prépondérante.

En cas d'absence du président, le vice-président assumera les pleines fonctions du président.

Art. 14. L'assemblée générale réunira les membres au moins une fois par année.

Art. 15. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale sont les suivantes:

Elections des membres du comité

Approbaton des rapports annuels

Décharge du comité

Décharge du trésorier

Fixation de la cotisation annuelle

Nomination de deux réviseurs de caisse

Analyse des événements organisés et discussion sur des projets futurs

Art. 16. L'assemblée générale sera présidée par le président de l'association.

Art. 17. Les élections seront organisées par un membre du comité et les deux réviseurs de caisse.

Art. 18. Les membres actifs seront convoqués par écrit à l'assemblée générale, ceci au moins 14 jours avant la date fixée. Cette invitation sera accompagnée par l'ordre du jour de l'assemblée qui fixera le président.

Art. 19. L'assemblée générale statutairement convoquée est régulièrement constituée quel que soit le nombre de membre présents. Elle prend les décisions à la majorité des votes exprimés.

Art. 20. Chaque électeur peut représenter une seul collègue à l'assemblée générale par procuration écrite de celui-ci.

Chapitre 6. Ressources

Art. 21. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à l'entrée des recettes et au paiement des dépenses. Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel est soumis aux fins de vérification aux deux réviseurs de caisse, désignés par l'assemblée générale et pour une durée de 2 ans.

Les réviseurs de caisse ne peuvent faire partie du comité.

Art. 22. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les statuts.

Chapitre 7. Assemblée constitutive

Art. 23. Le premier comité est élu lors de l'assemblée constitutive. Celui-ci procède à la nomination des postes prévus par l'article 11.

Chapitre 8. Divers

Art. 24. L'année sociale commencera le 1^{er} août et finira le 31 juillet.

Art. 25. L'assemblée générale ne peut modifier et dissoudre les présents statuts que si les deux tiers de ses membres sont présents. Les modifications sont votés et nécessitent qu'une majorité simple, une dissolution des statuts est votée et nécessite deux tiers des votes exprimés.

Art. 26. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013033965/101.

(130040630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Life Finance Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.869.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of February, before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Centurion Nominees Limited, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of New Zealand, registered with the Companies Register of New Zealand under number 1790299, having its registered office at C/-Marcus Diprose, 1 Ernest Gray Place, Halswell, Christchurch, 8025, New Zealand, New Zealand (the Shareholder),

duly represented by Mr Serge Bernard, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on the 21st of February, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder is the sole shareholder of all of the 125 (one hundred twenty five) Shares of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of "Life Finance Company" with registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number 131.869 (the Company), and incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 27 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2391 on 23 October 2007, and amended pursuant to an extraordinary general meeting held before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 31 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1307 on 16 June 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1.- Change of the financial year of the Company to start on the first day of March of each year and to end on the last day of February of the following year.

2 - Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

3.- Miscellaneous.

The Shareholder represented as above mentioned, has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company to start on the first day of March of each year and to end on the last day of February of the following year.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholder resolved to amend articles 18 and 19 of the articles of association, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of March of each year and shall terminate on the last day of February of the following year."

" **Art 19. Balance sheet.** Each year on the last day of February, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be."

Transitory provision

The current accounting year shall begin on January 1, 2013 and shall end on February 28, 2013.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Rambrouch, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février, par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Centurion Nominees Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Nouvelle-Zélande, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Nouvelle-Zélande sous le numéro 1790299, ayant son siège social au C/-Marcus Diprose, 1 Ernest Gray Place, Halswell, Christchurch, 8025, New Zealand, Nouvelle-Zélande (l'As-socié),

dûment représentée par Monsieur Serge Bernard, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 février 2013,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé est l'associé unique détenant la totalité des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la société à responsabilité établie sous le nom de "Life Finance Company S.à r.l." ayant son siège social au L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.869 (la Société), et constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2391 en date du 23 octobre 2007, et modifié par l'assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1307 en date du 6 juin 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'exercice social commençant le premier mars de chaque année et se terminant le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

2 - Modifications afférentes des statuts de la Société.

3.- Divers.

L'Associé représenté comme indiqué ci-avant a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier la date de l'exercice social de la Société qui commenceront le premier mars de chaque année et se termineront le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé a décidé de modifier les articles 18 et 19 des statuts de la Société. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

" **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante."

" **Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas/

Disposition transitoire

L'exercice social actuel ayant commencé le 1^{er} janvier 2013 se terminera le 28 février 2013.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 février 2013. Relation: RED/2012/318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 05 mars 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013033038/118.

(130040441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Lux 1 Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 172.737.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 168.785, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750

Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Wellington (Florida, USA) under private seal on February 25, 2013.

Which proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder of "Lux 1 Starlight S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 172.737, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 25, 2012, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 13, 2012 under number 3018.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the Company's share capital, from Euro currency into Great British Pound currency;
3. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to GBP 13,000 (thirteen thousands Great British Pounds), without issue of new shares;
4. Amendment of article 8 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great British Pounds currency (GBP) on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on February 22nd, 2013 at 2.15 PM CET, according to which EUR 1 (one Euro) is the equivalent of GBP 0.86205 (zero point eighty six two zero five Great British Pound). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at GBP 10.775,62 (ten thousand seven hundred seventy-five Great British Pounds and sixty-two Pence).

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,224,38 (two thousand two hundred and twenty-four Great British Pounds and thirty-eight Pence) to bring it from its actual amount of GBP 10.775,62 (ten thousand seven hundred seventy-five Great British Pounds and sixty-two Pence) to GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) without issuance of new shares, but by increasing the par-value of each share.

The total amount of the increase, being two thousand two hundred and twenty-four British Pounds and thirty-eight Pence (GBP 2,224,38) has been allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 8 of the Articles of Association and to give it the following wording:

« **Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) represented by 500 (five hundred) shares without any nominal value, each carrying one voting right in the General Meeting of the Shareholders."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Starlight Global Holdings (Lux) EUR S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.785, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Wellington (Floride, USA) le 25 février 2013.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux 1 Starlight S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 172.737, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 Décembre 2012 sous le numéro 3018.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
 2. Conversion du capital social de la société de l'Euro à la Livre Sterling Britannique;
 3. Augmentation du capital social par un apport en numéraire pour le porter à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales;
 4. Modification de l'article 8 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus;
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling Britannique (GBP) sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int) le 22 février 2013 à 14.15 CET, selon lequel EUR 1 (un euro) correspond à GBP 0.86205 (zéro livre sterling virgule huit six deux zéro cinq Pence). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à GBP 10.775,62 (dix mille sept cent soixante-quinze livres sterling soixante-deux Pence).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 2.224,38 (deux mille deux cent vingt-quatre livres sterling et trente-huit Pence) par un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de GBP 10.775,62 (dix mille sept cent soixante-quinze livres sterling et soixante-deux Pence) à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant la valeur du pair comptable de chaque part sociale.

Le montant de l'augmentation a été alloué de la manière suivante: deux mille deux cent vingt-quatre livres sterling et trente-huit Pence (GBP 2.224,38) ont été alloués au capital social de la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en cash a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 8.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale des associés».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. LAC/2013/9180. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013

Référence de publication: 2013033042/125.

(130040292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Nimmer Dor Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 175.708.

— STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-six février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

«ERBA HOLDING S.A.», société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-2000 Anvers, Bourlastraat 3/10, représentée par Madame Odete HANSEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 janvier 2013.

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale de "NIMMER DOR LUXEMBOURG S.A.".

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la distribution et la commercialisation d'articles en bois, jouets, articles en papier et carton, livres et périodiques, articles de bagagerie et de voyage, chaussures, chapeaux, casquettes, gants, articles liés à la promenade et la randonnée, verres et miroirs, bouteilles de tous types de matériaux, verre, poterie, porcelaine et plastique, bijoux, radios et articles électroniques, petits articles ménagers, matériel de bureau, montres et boussoles, appareils photo et film, couteaux et coutellerie, matériel de camping, de pêche et de sport, vases, plantes et articles de jardin, jumelles et télescopes, articles de beauté, de soin et de bien-être, huiles essentielles alimentaires et produits alimentaires, tels que thés, chocolats, miels, etc., sans que cette liste soit limitative.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00), divisé en mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille treize.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à onze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée, à savoir la société «ERBA HOLDING S.A.», déclare souscrire aux mille cinq cents (1.500) actions ainsi créées.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cents euros (EUR 2.100,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Erik BAETEN, administrateur de sociétés, né à Merksem (Belgique) le 27 mai 1947, demeurant à B-8300 Knokke, Tennispad 4,

b) Madame Cornelia SYS, administratrice de sociétés, née à Berchem (Belgique) le 29 juin 1947, demeurant à B-8300 Knokke, Tennispad 4,

c) Monsieur Peter DE VRIJ, administrateur de sociétés, né à Wilrijk (Belgique) le 8 mai 1961, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, Chaussée de Malines 4,

d) Madame Vassiliki PANAGIARIS, administratrice de sociétés, née à Bruxelles (Belgique) le 4 décembre 1968, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, Chaussée de Malines

4. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

2.- Est nommé administrateur-délégué de la société: Monsieur Erik BAETEN, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

3.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

«GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-huit.

4.- Le siège social est établi à L-8050 Bertrange, Centre La Belle Etoile, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Hansel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 février 2013. Relation: LAC / 2013 / 9172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033106/135.

(130040481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

BC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 169.121.

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Bruno LERMUSIAU, gérant de sociétés, né le 1^{er} juin 1982, demeurant à B-1850 Grimbergen, Sprietmolenstraat 14, Belgique, Ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BC Consulting", ayant son siège social à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 169.121, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, numéro 1642 du 29 juin 2012. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant le 30 novembre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 1.250 (mille deux cents cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3.

1. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

2. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et toute combinaison de ce qui précède de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

3. La Société peut utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

4. La Société a également pour objet la création, le développement et la gestion de droits de propriété intellectuelle. Ceci inclut mais n'est pas limité à:

- la création, la recherche le développement, l'exploitation, la location, la vente et l'installation de nouvelles technologies permettant de diminuer les émissions et/ou la consommation de tout moteur a combustion interne ou externe et tout moteur électrique.;

- la création, la recherche et le développement, l'exploitation, la location, la vente et l'installation de paramètres de contrôle pour la gestion (électronique ou non) de tout moteur a combustion interne ou externe et tout moteur électrique.;

- la création, la recherche, le développement, la location, la vente, l'installation et la programmation de logiciels informatiques pour le secteur du transport incluant mais ne se limitant pas a l'automobile (auto, moto, scooter, quad, camions et autres), le secteur maritime (bateau, jetski et autres) et le secteur aéronautique (avions, hélicoptère et autre).;

- la création, la recherche, le développement, la location, la vente l'installation et la programmation de toutes pièces et accessoires pour le secteur automobile (auto, moto, scooter, quad, camions et autres), le secteur maritime (bateau, jetski et autres) et le secteur aéronautique (avions, hélicoptère et autres).

5. La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

6. La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

7. En outre, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques

8. La Société a également pour objet:

- la vente de logiciels (software) pour le secteur du transport et autres par internet.

- l'achat, la location et la vente de voitures, moto, scooter, quad, camions, bateau, jetski, avions, hélicoptères.

- la formation de personnes qualifiées dans l'utilisation des logiciels informatiques pour le secteur automobile (auto, moto, scooter, quad, camions et autres), le secteur maritime (bateau, jetski et autres) et le secteur aéronautique (avions, hélicoptères et autres).

- la vente de pièces et accessoires (pour le secteur du transport) par internet

9. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013032809/81.

(130040538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Active Learning, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.214.

L'an deux mil treize, le vingt février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Madame Caroline Putzeis, née à Verviers, le 28 juin 1971, fiscaliste, demeurant à L-9948 Biwisch, 4, Duarrefstrooss
- 2.- Monsieur Pascal Lejeune, né à Verviers, le 17 octobre 1970, Plombier-zingueur, demeurant à L-9948 Biwisch, Maison 3, lequel est ici représenté par Madame Caroline Putzeis, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Biwisch, le 15 février 2013

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée;

lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Active Learning, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors Notaire de résidence à Wiltz, en date du 31 août 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1940 du 06 octobre 2009, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B148.214
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR),
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Active Learning» avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Cession de parts

Monsieur Pascal LEJEUNE, prénommé, cède par les présentes la totalité de ses parts sociales, soit dix (10) parts sociales à Madame Caroline PUTZEIS, prénommée, qui accepte.

Ladite cession prend effet ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Cette cession est consentie sous seing privé suivant convention séparée et prendra effet ce jour.

Prix

Le cédant déclare avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors présence du notaire dont quittance et décharge.

Acceptation de la cession de parts

Madame Caroline PUTZEIS, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les associés, présents ou tels que représentés, de la société à responsabilité limitée «Active Learning» ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de la cession de parts ci avant, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, réparties comme suit:

Madame Caroline PUTZEIS, prénommée, cinq cents parts	500
Total des parts: cinq cents parts	500.»

Deuxième résolution

Le siège social de la société est transféré, à la date du 01 février 2013, de Luxembourg à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale et en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 790.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Putzeis, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 26 février 2013. Relation: WIL/2013/113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032735/61.

(130040625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Agra Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9687 Surré, 14A, rue Saint-Roch.

R.C.S. Luxembourg B 175.717.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-neuf février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Daniel Jacques M SON, né à Bastogne (B), le 06 décembre 1966, demeurant à B-6600 Bastogne, Senonchamps 18

2.- Madame Thérèse Dominique F ALLARD, née à Soignies (B), le 04 septembre 1966, demeurant à B-6600 Bastogne, Senonchamps 18

Lesquels comparants, présent ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «AGRA PLUS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Boulaide.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, à la conception, l'achat, la vente, la représentation en tant qu'agent commercial, le stockage, la manutention, la transformation, le conditionnement de tous produits agricoles et apparentés, le commerce de détail en aliments et compléments alimentaires pour bétail, en engrais naturels et en animaux, la commercialisation de tous sous-produits issus de l'activité agro-alimentaire, la commercialisation de tous produits dérivés de l'agriculture, l'activité immobilière au sens large et notamment, l'achat, la vente, la location, la gestion de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Daniel SON, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
2.- Madame Thérèse ALLARD, prénommée, soixante-seize parts sociales	76
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 915.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9687 Surré, 14 (A), rue Saint-Roch
 - 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
 - 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Daniel SON, prénommé.
- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Son, Allard, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 20 février 2013. Relation: WIL/2013/105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032758/112.

(130040747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Kleopatra Holdings 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.851.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of February,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

there appeared:

Nina Tang, lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Kleopatra Holdings GP S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.839, being the general partner of Kleopatra Holdings 2 S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.851 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on February 6, 2013 (the Meeting) and the confirmation letter signed by Patrick L.C. van Denzen, and dated February 18, 2013, pursuant to the authorisation granted by the Board at the Meeting (the Confirmation).

A copy of the minutes of the Meeting and the Confirmation, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Meeting and the Confirmation, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated May 10, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1589 and dated June 25, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 20, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2506 and dated October 9, 2012.

II. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, consisting of:

- a) thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares;
- b) one (1) management share.

III. Articles 5.6 of the Articles provides as follow:

" **5.6.** The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to:

(i) increase the current share capital once or several times up to one billion Euro (EUR 1,000,000,000) by the issue of up to one hundred billion (1,000,000,000) new Ordinary Shares, (including, but not limited to the issue of Ordinary Shares on the exercise of warrants that may be issued by the Company from time to time), having the same rights as the existing Ordinary Shares;

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly."

IV. The Board resolved at the Meeting to *inter alia*:

(a) increase the issued share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,725,490.00), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares and one (1) management share to one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,756,490), by the creation and issuance of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety (1,725,490) new ordinary shares, be hereby approved and authorized, the above issue of shares being collectively referred to as the Share Issue;

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- one hundred and eight thousand eight hundred and fifty-four (108,854) shares subscribed by Brookside S.a r.l.;
- five thousand eight hundred and forty-six shares (5,846) shares subscribed by Brookwood S.à r.l.;
- twenty (20) shares subscribed by Cadogan Square CLO B.V.;
- four (4) shares subscribed by Cadogan Square CLO II B.V.;
- four (4) shares subscribed by Cadogan Square CLO III B.V.;
- six (6) shares subscribed by Cadogan Square CLO IV B.V.;
- one thousand eight hundred and twenty-nine (1,829) shares subscribed by Citco Bank Nederland N.V. Dublin Branch;
- two hundred and twenty-seven (227) shares subscribed by Citigroup Global Markets Limited;
- four hundred and nineteen (419) shares subscribed by Corporate Debt Opportunities Fund L.P.;
- five hundred and eighty-eight (588) shares subscribed by Gladwyne Master Fund Limited;
- one hundred and twenty-one (121) shares subscribed by Goldcoast Capital Subsidiary I Limited;
- two thousand eight hundred and forty (2,840) shares subscribed by GSC Euro CDO I-R S.A.;
- two thousand two hundred and seventy-two (2,272) shares subscribed by GSC European CDO V PLC;
- one hundred and sixty-seven thousand four hundred and ninety-four (167,494) shares subscribed by Filed Point I-A S.a r.l.;
- three hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (307,375) shares subscribed by Field Point IV S.a r.l.;
- one hundred and forty-seven thousand seven hundred and nine (147,709) shares subscribed by Field Point V S.a r.l.;

- ten thousand eight hundred and fifty-eight (10,858) shares subscribed by LHP Ireland Fund MGM Ltd (on behalf of its sub-trust Map 507);
- fifty-five (55) shares subscribed by Marathon Blue Active Fund Ltd;
- three hundred and seventy-nine (379) shares subscribed by Marathon Credit Dislocation Fund LP;
- two hundred and seventy-one (271) shares subscribed by Marathon Credit Opportunity Master Fund Ltd;
- eighty-three (83) shares subscribed by Marathon Liquid Credit Long Short Fund;
- one thousand one hundred and thirty-three (1,133) shares subscribed by Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd;
- one hundred and sixty-one (161) shares subscribed by Merrill Lynch International;
- one hundred and ninety-eight (198) shares subscribed by Morgan Stanley International;
- eleven thousand three hundred and two (11,302) shares subscribed by NB Distressed Debt Master Fund L.P.;
- forty-two thousand five hundred and fourteen (42,514) shares subscribed by NB Distressed Debt Investment Fund Limited;
- one hundred and sixty-six (166) shares subscribed by Penteli Master Fund Ltd;
- three hundred and fifteen thousand eight hundred and fifty-six (315,856) shares subscribed by Perella Weinberg Partners Xerion Holding Cayman IV Ltd;
- sixty-one thousand five hundred and ninety-one (61,591) shares subscribed by Special Opportunities Portfolio I SPC;
- one hundred and seventy-six thousand five hundred and sixty-eight (176,568) shares subscribed by Strategic Value Special Situations Master Fund II L.P.;
- three hundred and thirty-seven thousand nine hundred and two (337,902) shares subscribed by UBS AG London Branch;
- one thousand eight hundred and ninety-six (1,896) shares subscribed by Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund II L.P.;
- seventeen thousand four hundred and ninety-six (17,496) shares subscribed by Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund L.P.;
- one thousand one hundred and thirty-five (1,135) shares subscribed by Landsbref HF; and
- three hundred and eighteen (318) shares subscribed by Goldman Sachs International.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in kind of receivables against the Company in a total aggregate amount of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,725,490.00) by the above subscribers, as approved by the Meeting, and all of which shall be allocated to the share capital of the Company.

As noted in the Confirmation, pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the contribution in kind has been the subject of a report prepared by BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, dated 18 February 2013 which concludes as follows and is here annexed:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of the loan of EUR 1.725.490 from the warrant holders, is not at least equal to the one million seven hundred twenty-five thousand four hundred and ninety (1.725.490) ordinary shares, for a nominal value of EUR 1,00 each, to be issued by the Company».

The new shares issued pursuant to the Meeting were issued as of the date of the Confirmation being the date by which payment of the Share Issue and all subscription forms had been received by the Company from all subscribers and being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** "The issued share capital is set at one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,756,490.00), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, * consisting of:

- a) one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty-nine (1,756,489) Ordinary Shares (the Ordinary Shares);
- b) One (1) Management Share (the Management Share)."

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to three thousand euro (EUR 3,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de février,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Nina Tang, avocat chez Loyens & Loeff Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.839, étant l'associé commandité de Kleopatra Holdings 2 S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.851 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil tenue le 6 février 2013, (l'Assemblée), et à la lettre de confirmation signée par Patrick L.C. van Denzen en date du 18 février 2013, en vertu de l'autorisation octroyée par le Conseil lors de l'Assemblée (la Confirmation).

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée et de la Confirmation, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément à l'Assemblée et à la Confirmation, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 mai 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589 du 25 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 août 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2506, le 9 octobre 2012.

II. La Société a un capital social émis d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par des actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, composé de:

- (a) trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires;
- (b) une (1) action de commandité.

III. L'articles 5.6 des Statuts prévoit ce qui suit:

«L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte à:

a) Augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000), par l'émission de cent milliards (100.000.000.000) de nouvelles Actions Ordinaires (y compris notamment l'émission d'actions Ordinaires par exercice de bons de souscription émis dans le temps par la Société), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

b) Limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

c) Faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence».

IV. Le Conseil a décidé lors l'Assemblée, inter alia:

(a) d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.725.490) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) composé de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires et une (1) action de commandité, à un million sept cent cinquante-six mille quatre-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.756.490) par la création et l'émission d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (1.725.490) nouvelles actions ordinaires, dûment approuvées et autorisées, l'émission d'actions ci-dessus étant désignées collectivement l'Emission d'Actions.

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres

instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit:

- cent huit mille huit cent cinquante-quatre (108.854) actions souscrites par Brookside S.à r.l.;
- cinq mille huit cent quarante-six (5.846) actions souscrites par Brookwood S.à r.l.;
- vingt (20) actions souscrites par Cadogan Square CLO B.V.;
- quatre (4) actions souscrites par Cadogan Square CLO II B.V.;
- quatre (4) actions souscrites par Cadogan Square CLO III B.V.;
- six (6) actions souscrites par Cadogan Square CLO IV B.V.;
- mille huit cent vingt-neuf (1.829) actions souscrites par Citco Bank Nederland N.V. Dublin Branch;
- deux cent vingt-sept (227) actions souscrites par Citigroup Global Markets Limited;
- quatre cent dix-neuf (419) actions souscrites par Corporate Debt Opportunities Fund L.P.;
- cinq cent quatre-vingt-huit (588) actions souscrites par Gladwyne Master Fund Limited;
- cent vingt un (121) actions souscrites par Goldcoast Capital Subsidiary I Limited;
- deux mille huit cent quarante (2.840) actions souscrites par GSC Euro CDO I-R S.A.;
- deux mille deux cent soixante-douze (2.272) actions souscrites par GSC European CDO V PLC;
- cent soixante sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (167.494) actions souscrites par Filed Point I-A S.à r.l.;
- trois cent sept mille trois cent soixante-quinze (307.375) actions souscrites par Field Point IV S.à r.l.;
- cent quarante sept mille sept-cent-neuf (147.709) actions souscrites par Field Point V S.à r.l.;
- dix mille huit cent cinquante-huit (10.858) actions souscrites par LHP Ireland Fund MGM Ltd (au nom de son sub-trust Map 507);
- cinquante-cinq (55) actions souscrites par Marathon Blue Active Fund Ltd;
- trois cent soixante-dix-neuf (379) actions souscrites par Marathon Credit Dislocation Fund LP;
- deux cent soixante-et-onze (271) actions souscrites par Marathon Credit Opportunity Master Fund Ltd;
- quatre-vingt trois (83) actions souscrites par Marathon Liquid Credit Long Short Fund;
- mille cent trente trois (1.133) actions souscrites par Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd;
- cent soixante et un (161) actions souscrites par Merrill Lynch International;
- cent quatre vingt dix-huit (198) actions souscrites par Morgan Stanley International;
- onze mille trois cent deux (11.302) actions souscrites par NB Distressed Debt Master Fund L.P.;
- quarante deux mille cinq cent quatorze (42.514) actions souscrites par NB Distressed Debt Investment Fund Limited;
- cent soixante six (166) actions souscrites par Penteli Master Fund Ltd;
- trois cent quinze mille huit cent cinquante-six (315.856) actions souscrites par Perella Weinberg Partners Xerion Holding Cayman IV Ltd;
- soixante et un mille cinq cent quatre-vingt -onze (61.591) actions souscrites par Special Opportunities Portfolio I SPC;
- cent soixante seize mille cinq cent soixante-huit (176.568) actions souscrites par Strategic Value Special Situations Master Fund II L.P.;
- trois cent trente sept mille neuf cent deux (337.902) actions souscrites par UBS AG London Branch;
- mille huit cent quatre vingt seize (1.896) actions souscrites par Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund II L.P.;
- dix sept mille quatre cent quatre vingt seize (17.496) actions souscrites par Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund L.P.;
- mille cent trente-cinq (1.135) actions souscrites par Landsbref HF; et
- trois cent dix huit (318) actions souscrites par Goldman Sachs International.

L'Emission Actions a été libérée intégralement par des apports en nature de créances envers la Société d'un montant total cumulé d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.725.490) par les souscripteurs ci-dessus, telle que approuvé par les l'Assemblée et l'ensemble étant affecté au compte du capital social de la Société.

Telle que mentionnée dans la Confirmation, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, en date du 18 février 2013 qui se conclut comme suit et reste ci-annexée:

«Sur la base de notre travail, aucun fait n'est porté à notre attention, qui nous fait croire que la valeur totale de l'apport en nature de créances d'un montant d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR

1.725.490) ne correspond pas au moins à l'émission par la Société d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (1.725.490) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un euro».

Conformément à l'Assemblée, les nouvelles actions sont émises à la date de la Confirmation étant la date à laquelle le paiement de l'Emission d'Actions et de toutes les formes de souscriptions ont été reçues par la Société de la part de tous les souscripteurs pas moins de trente (30) jours avant la date du présent acte.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept cent cinquante-six mille quatre-cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.756.490) représenté par des actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, se composant comme suit:

- a) un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix Actions Ordinaires (les Actions Ordinaires);
- b) Une (1) une Action de Commandité (l'Action de Commandité).

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement trois mille euros (EUR 3.000,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte.

Signé: Tang, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2013. Relation: EAC/2013/2714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038769/273.

(130047707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Paribas Trust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013040211/13.

(130048895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pemik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040217/10.

(130049025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Phenix Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 65.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040219/10.

(130049459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

AMO Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038500/10.

(130047270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Luxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 175.304.

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "HOLLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en
cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg,
412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée
"ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec
lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "LUXTON S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (la "Société"), a été constituée suivant
acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés
et Associations;

- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son
mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate que les dix mille (10.000) actions représentatives du capital social de cent mille euros
(100.000,- EUR) ont été libérées lors de constitution à concurrence de 25%, de sorte à ce que la Société dispose d'un
capital libéré à hauteur de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des dix mille (10.000) actions représentatives du capital
social.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille euros (6.000,- EUR) pour le porter
de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à cent six mille euros (106.000,- EUR), sans émission d'actions
nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable de chacune des dix mille (10.000) actions représentatives du capital
social.

Païement de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital ci-avant décidée a été intégralement payée par l'Associée Unique moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de six mille euros (6.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associée Unique constate que, suite à l'augmentation de capital précitée, les dix mille (10.000) actions représentatives du capital social sont libérées à concurrence de 29%, de sorte que la Société dispose d'un capital libéré à hauteur de trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cent six mille euros (106.000,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable, moyennant dispense de libérer la partie non libérée du capital social de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'échanger les dix mille (10.000) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, contre trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier le premier point de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

version française:

" **5.7.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

version anglaise:

" **5.7.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a par value of ten Euros (EUR 10,-) each."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la modification du premier point de l'article 5 des statuts; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013035294/78.

(130043187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

DCC Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.087.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038042/10.

(130047061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

DuoDecad IT Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038602/11.

(130047477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Trigance Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 117.719.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037867/10.

(130046312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Select' Car Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4310 Esch-sur-Alzette, 10, rue de Raemerich.

R.C.S. Luxembourg B 117.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038924/10.

(130047476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 06 février 2013

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a noté la démission de Madame Denise Everall en tant qu'Administrateur de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en date du 06 février 2013.

Certifié conforme

Marie ROUVIER

Référence de publication: 2013039349/13.

(130048364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

GLL Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 116.672.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la société au 28 février 2013:

- qu'a été accepté la démission du gérant avec effet au 13 décembre 2012:

M. Oliver KÄCHELE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 mars 2013.

Jörg Fuchs
Gérant

Référence de publication: 2013039290/15.

(130048292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Globasia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.885.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires adoptées le 21 décembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Paul ZEMMOUR demeurant 89 rue Ampère, 75017 Paris (France) à la gestion journalière de la société.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Paul ZEMMOUR aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière. La gestion journalière de la société est donc exercée à compter de ce jour par Messieurs Paul ZEMMOUR et Gabriel JEAN.

Bertrange, le 21 décembre 2012.

Pour GLOBASIA INVEST S.A.

Référence de publication: 2013039292/15.

(130048066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.359.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

EXTRAIT

En date du 13 mars 2013, les 5 Parts Sociales de Classe A, les 5 Parts Sociales de Classe P et les 3.714.362 Parts Sociales de Classe A-II détenues par Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited, Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited et Officers Nominees Limited ont été transférés à DHC Luxembourg IV S.à r.l., avec siège social à 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 121.012.

Les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

DHC Luxembourg IV S.à r.l.	5 Parts Sociales de Classe A 5 Parts Sociales de Classe P 3.714.362 Parts Sociales de Classe A-II
HT Manager Nominees Limited	40.000 Parts Sociales de Classe B
HellermannTyton S.à r.l.	359.995 Parts Sociales de Classe A 539.995 Parts Sociales de Classe P

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013039311/24.

(130048328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.418.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Fond qui s'est tenue en date du 11 mars 2013 au siège social que:

- la démission de Mr Michel de Grootte en tant qu'administrateur du Fond a été acceptée avec effet immédiat;
- Mr Fabrice Huberty, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur du Fond avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013039312/16.

(130048466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Halberg Industrie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.072.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2012

Il a été décidé en date du 12 octobre 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe STANKO en tant que gérant de la Société avec effet au 28 juin 2012,
- de nommer Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, né le 18 avril 1974 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 28 juin 2012 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039310/15.

(130048705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Novaro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.611.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039435/10.

(130048294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Romain Afflelou Créateur S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.482.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 novembre 2012

Il a été décidé de fixé le siège social au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2013039509/13.

(130048378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Société Immobilière ING Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.139.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 20 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039544/10.

(130048763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Soares-Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 23B, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.964.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039542/10.

(130048667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

New Pizzeria Rialto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 21, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 75.388.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2013

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolution prise:

Les associés:

1) Monsieur Inacio DA COSTA PEREIRA, pizzaiolo, né le 21 octobre 1964 à Gondar/Amarante (Portugal), demeurant à L-7440, Lintgen, 21, route de Diekirch (250 parts sociales)

2) Madame Lucia Maria TEIXEIRA MARINHO, née le 24 novembre 1969 à Maisons Laffite (France), serveuse, demeurant à L-7440 Lintgen, 21, route de Diekirch (250 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée New Pizzeria Rialto, ayant son siège social à L-7440, Lintgen, 21, route de Diekirch ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Monsieur Inacio DA COSTA PEREIRA, est propriétaire de 250 parts de la société à responsabilité limitée New Pizzeria Rialto, établie et ayant son siège social à Lintgen;

Monsieur Inacio DA COSTA PEREIRA cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Lucia Maria TEIXEIRA MARINHO, née le 24 novembre 1969 à Maisons Laffite (France), demeurant à L-7440 Lintgen, 21, route de Diekirch, qui accepte 150 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la New Pizzeria Rialto S.à r.l, représenté par cinq cents (500) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur Inacio DA COSTA PEREIRA	100 parts sociales
Madame Lucia Maria TEIXEIRA MARINHO	400 parts sociales
Total: cinq cent parts sociales	500 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Inacia DA COSTA PEREIRA reconnait avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Lintgen, le 22 janvier 2013, en 2 exemplaires.

Inacio DA COSTA PEREIRA /
Lucia Maria TEIXEIRA MARINHO

Référence de publication: 2013039433/34.

(130048575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 61.973,38.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.685.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement

de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour PIWO INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013039468/16.

(130048247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Principal Investment Company N. 1, Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 113.185.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PRINCIPAL INVESTMENT COMPANY N.1, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, a été dénoncé en date du 7 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113185.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, 1^{er} Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 11 avril 2013 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013039477/21.

(130047889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Perez Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.034.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour PEREZ HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013039460/17.

(130048245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pin. Tour International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 45.131.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Mi-

nistère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

- PIN. TOUR INTERNATIONAL s.à r.l. (B45131), avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme
Me Marguerite RIES
Le liquidateur

Référence de publication: 2013039467/18.

(130048350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Peintures et Décors Mariotti Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3563 Dudelange, 44, rue Marcel Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 54.756.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 mars 2013:

- Monsieur Christian MARIOTTI, né le 11 juillet 1971 à Luxembourg, demeurant 44, rue Marcel Schmit à L-3563 Dudelange est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée.

- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Basilio MARIOTTI, gérant technique.

Dudelange, le 15 mars 2013.
Pour extrait conforme
Basilio MARIOTTI
L'associé unique

Référence de publication: 2013039459/16.

(130048743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Mevery Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 153.847.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} février 2013

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013039413/20.

(130048721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Gerana SICAV-SIF, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.859.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Fond qui s'est tenue en date du 11 mars 2013 au siège social que:

- la démission de Mr Hermann Bissig et de Mr Michel de Groote en tant qu'administrateurs du Fond a été acceptée avec effet immédiat;

- Mr Fabrice Huberty, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été nommé en tant qu'administrateur du Fond avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013039279/17.

(130048465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Gérard Catering (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hesperange, 30, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 35.029.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée:

- GERARD CATERING (LUXEMBOURG) s.à r.l. (B35029), avec siège social à Hesperange, 30, rue des Bruyères, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2013039276/18.

(130048348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de TechnoMarine S.A., une société de droit suisse, tenue le 15 février 2013, une réorganisation des gérants au sein de la succursale luxembourgeoise, comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Caroline de TARRAGON de son mandat de Déléguée à la gestion Journalière de TechnoMarine S.A., Succursale de Luxembourg;

- de nommer Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, au mandat de Déléguée à la gestion journalière au sein de TechnoMarine SA, Succursale de Luxembourg;

- de donner, dans le cadre de la gestion journalière, les pouvoirs nécessaires à Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, afin qu'elle puisse engager TechnoMarine SA, Succursale de Luxembourg sous signature conjointe à deux avec Monsieur Edouard LOTTHE ou Monsieur Jacques-Philippe AURIOL ou Monsieur Jean-Marc CREPIN, gérants de TechnoMarine SA, Succursale de Luxembourg et selon le règlement d'organisation de TechnoMarine SA applicable.

Signatures.

Référence de publication: 2013039571/19.

(130048377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Svitjod Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 30.241.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mars 2013

L'Assemblée Générale reconduit au poste d'Administrateur:

- Monsieur Göran FAXNER,
- Madame Clare HARGREAVES

Et nomme Monsieur Michael RETS, demeurant Höglandsvägen 22 A à Täby (SE-183 57) Suède, comme nouvel Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée nomme également PRICEWATERHOUSECOOPERS Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société SVITJOD REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013039531/18.

(130048055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 158.637.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 1^{er} mars 2013

En date du 1^{er} mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris la résolution suivante:

- de renouveler les mandats des administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- * Monsieur Grégoire CHARBIT
- * Monsieur Guy de LEUSSE
- * Monsieur Christophe TADIE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013039436/18.

(130048274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Dextram, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 143.062.

—
L'an deux mil treize, le vingt-sept février

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEXTRAM, avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2901 du 04 décembre 2008,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 143.062

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Carine VANOOST, demeurant à B-6982 La Roche-en-Ardenne, 79, Bérismenil, laquelle fait également office de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle, Riesenhaeff et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.»

2. La démission de Monsieur Paul DEVILLE de son poste d'administrateur de la société DEXTRAM avec effet rétroactif au 15 janvier 2009.

3. La prolongation du mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Omer COLLARD, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8821 Koetschette, Zone Industrielle, Riesenhaeff et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège social de la société est établi dans la commune de RAMbrouch.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission Monsieur Paul DEVILLE de son poste d'administrateur de la société DEXTRAM avec effet rétroactif au 15 janvier 2009 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Omer COLLARD, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 870.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Vanoost, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 28 février 2013. Relation: WIL/2013/129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013032882/64.

(130040750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.